

# Silences et restrictions des sources dans l’histoire de l’ophtalmologie antique : le cas des cachets à collyres

Caroline Husquin

► **To cite this version:**

Caroline Husquin. Silences et restrictions des sources dans l’histoire de l’ophtalmologie antique : le cas des cachets à collyres. *Écrire l’histoire de la médecine : temporalités, normes, concepts*, Nov 2013, La Plaine-Saint-Denis, France. <hal-01315509>

**HAL Id: hal-01315509**

**<https://hal-univ-paris13.archives-ouvertes.fr/hal-01315509>**

Submitted on 13 May 2016

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Silences et restrictions des sources dans l'histoire de l'ophtalmologie antique : le cas des cachets à collyres<sup>1</sup>

Caroline Husquin

Université de Lille III, Université de Fribourg (Suisse)

## Résumé

Le but de cet article est de cerner en quoi les sources, outils et « matière première » de l'historien, conditionnent, par leur diversité, leur abondance ou au contraire leur rareté, leurs développements ou à l'inverse leurs silences, la production du savoir historique.

Dans le domaine des Sciences de l'Antiquité, et particulièrement en ce qui concerne l'étude de la médecine antique, la diversité et la complémentarité des sources sont des atouts indéniables qui, par recoupements successifs, permettent une perception et une (re)construction des pratiques du passé de façon plus ou moins assurée.

Malheureusement un tel idéal (tout relatif puisqu'il n'est pas sans laisser des zones d'ombre) de diversité et de complémentarité n'existe pas toujours. Dans le cas des cachets à collyres il est difficile d'y avoir recours. Les sources littéraires n'attestent pas de leur existence qui est pourtant bien réelle puisque nous possédons ces objets ! Ce silence des textes, opposé à la fréquence des découvertes archéologiques, n'est pas sans poser de problèmes méthodologiques qui entravent le travail de l'historien, l'obligeant à reconstituer un pan entier de l'histoire de l'ophtalmologie par le biais d'un type de sources unique en un long cheminement loin d'être achevé, ces objets recélant encore bon nombre d'énigmes non résolues...

Mots-clés : Antiquité, sources, ophtalmologie, cachet d'oculistes, histoire romaine.

## Abstract

The aim of this article is to understand how the sources, which are the tools and raw material of historians, determine the production of the knowledge of history by their variety, their abundance or their rarity, their developments or conversely their silences.

In the field of Antiquity Sciences, and particularly in the area of antique medicine studies, the variety and the complementarity of sources are incontestable advantages: they allow, by cross referencing, a perception and a reconstruction of past habits with more or less precision.

Unfortunately, such a model of variety and complementarity (a relative one, since it leaves some grey areas) does not always exist. It is for example difficult to resort to it in the case of oculist stamps. The literary sources do not vouch for their existence, even if those objects do still exist nowadays! Methodological difficulties arise from the absence of references about these sources throughout the texts, in contradiction with

---

1. Je tiens à remercier Charlotte Carlier, qui, comme toujours, a accepté de relire mon anglais, pour ses précieux conseils. Évidemment, je suis pleinement responsable de toute maladresse qui subsisterait.

the frequency of archaeological discoveries. These problems hamper the historians' study, since he needs to reconstruct a whole part of the history of ophthalmology with a single specific source. It is a difficult and currently unfinished task, as these objects still hold many mysteries.

Keywords: Antiquity, sources, ophthalmology, oculist's stamp, Roman history.

---

Dans le domaine des Sciences de l'Antiquité, et particulièrement en ce qui concerne l'étude de la médecine antique, la diversité et la complémentarité des sources sont des atouts indéniables qui, par recoupements successifs, permettent une perception et une (re)construction des pratiques du passé de façon plus ou moins assurée. Ainsi, par exemple, dans le domaine de la chirurgie, peut-on confronter avec profit les sources littéraires (c'est-à-dire des descriptions d'opérations comme celles du livre VII du *De Medicina* de Celse) et les sources archéologiques (les nombreux outils de chirurgie). Cette complémentarité permet de pousser plus loin les hypothèses sur les pratiques chirurgicales antiques que si nous n'avions que les sources littéraires ou que les sources matérielles à disposition. En effet, une description littéraire nous informe sur le fait que telle ou telle opération pouvait être pratiquée mais pas si elle l'était dans les faits; de même, les seuls outils chirurgicaux ne nous permettent pas de dire quelles opérations étaient réalisées et comment. En revanche, les deux types de sources combinés sont l'occasion de formuler des hypothèses sur l'exécution réelle de telle intervention et sur sa fréquence (on peut alors associer tel instrument à telle opération et la multiplicité ou non des découvertes matérielles permet de se faire une idée de la diffusion d'un geste chirurgical).

Malheureusement cet idéal (tout relatif puisqu'il n'est pas sans laisser des zones d'ombre) de diversité et de complémentarité n'existe pas toujours dans ces conditions. Il est un cas notamment où il est plus difficile d'y avoir recours : celui des cachets à collyres. Dans ce domaine précis, l'écriture de l'histoire de la médecine relève parfois du défi. Les sources littéraires n'attestent pas de leur existence (sauf peut-être un texte latin du <sup>v</sup><sup>e</sup> siècle<sup>2</sup>) qui est pourtant bien réelle puisque nous possédons ces objets! Ce silence des textes, opposé à la fréquence des découvertes archéologiques, n'est pas sans poser de problèmes méthodologiques qui entravent le travail de l'historien, l'obligeant à reconstituer un pan entier de l'histoire de l'ophtalmologie par le biais d'un type de sources unique en un long cheminement loin d'être achevé, ces objets recélant encore bon nombre d'énigmes non résolues... Il s'agira ici de cerner en quoi les sources, outils et « matière première » de l'historien, conditionnent, par leur diversité, leur abondance ou au contraire leur rareté; leurs développements ou à l'inverse leurs silences, la production du savoir historique.

Afin de répondre à ce problème nous nous pencherons d'abord sur les cachets à collyres en tant que source qui intrigue de longue date puis nous verrons ce qu'il est possible d'attester aujourd'hui concernant ces objets. Enfin, nous aborderons les

---

2. Voir M. Pardon-Labonnelie, « La préparation des collyres oculistiques dans le monde romain », in F. Collard et É. Samama (dir.), *Pharmacopoles et apothicaires : les « pharmaciens » de l'Antiquité au Grand siècle*, Paris, L'Harmattan, 2006, p. 57.

zones d'ombre persistantes à leur propos en raison, notamment, de la potentielle difficulté de confrontation avec les autres types de sources.

### Une source qui intrigue de longue date

Dans une thèse de 1981<sup>3</sup> intitulée *L'ophtalmologie gallo-romaine d'après l'exemple bourguignon*, Marc-Pierre Geste retrace l'histoire des considérations sur les cachets à collyres dont il fait remonter les prémices à la première découverte attestée d'un cachet à Mandeuire (près de Montbéliard) en 1606.

### Les premiers temps : une énigme « passe-temps » pour les Antiquaires

C'est à l'époque moderne<sup>4</sup> avec les pratiques des « Antiquaires » qui font des fouilles pour alimenter des collections privées qu'il faut faire remonter l'origine des considérations sur les cachets à collyres. En 1606, à la suite de la découverte du cachet de Mandeuire, apparaissent les premiers écrits sur ceux qu'on appelle alors les « sceaux antiques », une première approche est due au médecin et botaniste Jean Bauhin qui dans une lettre au duc Frédéric de Wurtemberg décrit ce qu'il pense être un sceau ou une amulette contre les maladies. C'est Jacques Spon qui, le premier (en 1685), rattache ces pierres à des pratiques ophtalmologiques. Spon fait le lien avec le vocabulaire de la thérapeutique oculistique et émet alors l'hypothèse la plus proche de la vérité. Ces pierres seraient des couvercles de boîtes à collyres. Au XVIII<sup>e</sup> siècle les publications sur les cachets se multiplient et l'hypothèse de l'amulette est abandonnée au profit de la notion d'un objet d'oculiste. C'est un bourguignon, l'abbé Lebeuf, chanoine à la cathédrale d'Auxerre qui, courant XVIII<sup>e</sup> siècle, trouve la solution de l'énigme : il s'agit « d'une espèce de cachet dont le médecin marquait les médicaments ». Si cette hypothèse suscite quelques oppositions (notamment celle de Scipion Maffei), le consensus se fait néanmoins progressivement vers la conception de Lebeuf. Ainsi les cachets servaient aux oculistes à timbrer les collyres.

### L'encyclopédisme du XIX<sup>e</sup> siècle

La solution de l'énigme concernant l'utilisation de ces petites pierres laisse la place au XIX<sup>e</sup> siècle à un encyclopédisme qui donne naissance à la multiplication des publications de compilations et de catalogues. Par exemple, en 1816, Tochon d'Annecy publie un ouvrage répertoriant 30 cachets, avec traduction et analyse. On note aussi des publications étrangères sur le sujet chez les Allemands notamment. C'est d'ailleurs un médecin d'origine allemande installé à Paris, Jules Sichel, qui publie en 1866 un volume intitulé *Nouveau recueil de pierres sigillaires d'oculistes romains pour la plupart inédites* où il en recense près de 100. On note aussi à ce propos la série d'articles de Héron de Villefosse et de l'abbé Thédenat pour le *Bulletin Monumental* et pour le *Bulletin des Antiquaires de France*. Mais la publication la plus importante de l'époque est, bien sûr, celle des *signacula medicorum ocularium* opérée par Espérandieu

3. M.-P. Geste, *L'ophtalmologie gallo-romaine : d'après l'exemple Bourguignon*, thèse d'exercice en médecine, non publiée, Dijon, 1980, p. 13-20.

4. Pour cette partie je m'appuie sur les développements de la thèse de M.-P. Geste, p. 14-20.

au sein du CIL (le *Corpus inscriptionum latinorum*). Ainsi, il publie en 1905 un recensement de 219 pièces auxquelles il ajoute 21 nouveaux cachets en 1927.

### **Un objet d'étude toujours vivace aujourd'hui**

L'intérêt suscité par les cachets à collyres ne s'est pas démenti et ils sont toujours un objet d'étude pour de nombreux chercheurs, certains en ont fait leur loisir de prédilection, d'autres leur spécialité, d'autres encore, bien que non spécialistes, s'y sont trouvés confrontés durant leur parcours professionnel. Quand on aborde la question des cachets à collyres, il y a un nom qui s'impose, celui de Jacques Voinot. En effet, cet ancien ophtalmologiste a consacré, des années durant, ses heures de loisirs à l'histoire et au catalogage de ces petites pièces et c'est ainsi qu'en 1999 il a publié le dernier catalogue en date qui répertorie 314 pierres<sup>5</sup>. Sa passion a suscité des émules puisqu'il a influencé quelques médecins dans le choix de leur sujet de thèse, ainsi, par exemple, Claude Jary auteur des *Cachets d'oculistés gallo-romains découverts en Franche-Comté* (1979)<sup>6</sup> ou celle de Marc-Pierre Geste déjà évoquée<sup>7</sup>. De nombreux historiens, pas nécessairement spécialistes d'histoire de la médecine, se sont trouvés confrontés aux cachets au cours de leur carrière et ont produit des articles sur la question. C'est le cas par exemple de Catherine Salles<sup>8</sup>, Marie-Thérèse Raepsaet-Charlier<sup>9</sup> ou encore Roland Delmaire<sup>10</sup> entre autres. La succession du docteur Voinot pour la recension des cachets à collyres a, aujourd'hui, été reprise par Muriel Pardon-Labonnelie, philologue spécialiste de l'oculistique romaine (et auteur d'une thèse intitulée : *L'oculistique dans le monde romain. Textes et documents épigraphiques (I<sup>er</sup>-V<sup>es</sup> siècles de notre ère)* soutenue en 2004<sup>11</sup>). C'est grâce à la collaboration de l'équipe de Philippe Walter (directeur du laboratoire d'archéologie moléculaire et structurale de l'Université Pierre et Marie Curie) et des chercheurs réunis autour de Muriel Pardon-Labonnelie que devrait voir le jour le nouvel inventaire des cachets à collyres ainsi que leur étude synthétique. Ce projet a pour but de faire appel à tous les types de documentation envisageables (épigraphie, littérature, archéologie, papyrologie, analyses physico-chimiques...) afin, à terme, de concevoir, notamment, un SIG (Système d'information géographique) susceptible d'apporter de nouvelles informations sur la répartition de ces pierres sigillaires<sup>12</sup>.

Autre élément indissociable des cachets et dont l'étude peut s'avérer particulièrement intéressante, ce sont les restes de collyres estampillés à l'aide des cachets

- 
5. J. Voinot, *Les cachets à collyres dans le monde romain*, Montagnac, Monique Mergoïl, 1999.
  6. C. Jary, *Les cachets d'oculistés gallo-romains découverts en Franche-Comté*, thèse d'exercice en médecine, non publiée, Besançon, 1979.
  7. Cf. note 2.
  8. C. Salles, « Les cachets d'oculistés », in A. Pelletier (dir.), *La médecine en Gaule. Villes d'eaux, sanctuaires des eaux*, Paris, Picard, 1985, p. 89-102. *Id.*, « Les cachets d'oculistés : des ordonnances sur la pierre », *Dossiers histoire et archéologie*, 123, janvier 1988, p. 62-65.
  9. M.-T. Raepsaet-Charlier et A. Jacques, « Un cachet d'oculiste à Arras, rue Baudimont », *Revue du Nord*, 301, LXXVII, 1993, p. 5-11. *Id.* et J.-P. Dewert, « Un cachet d'oculiste découvert à Liberchies (Hainaut) », *L'antiquité classique*, 68, 1999, p. 309-313.
  10. R. Delmaire et F. Chevalier, « Cachet d'oculiste découvert à Clarques », *Revue du Nord*, 264, LXVII, 1985, p. 189-191; *Idem*, « Quatre objets d'époque romaine avec inscriptions », *Revue du Nord*, 333, LXXXI, 1999, p. 197-201.
  11. P.-L. Muriel, *L'oculistique dans le monde romain : textes et documents épigraphiques (I<sup>er</sup>-V<sup>es</sup> siècles après J.-C.)*, thèse non publiée, Besançon, 2004.
  12. Voir notamment la page dédiée à Muriel Pardon-Labonnelie par le laboratoire d'archéologie moléculaire et structurale de l'Université Pierre et Marie Curie : <http://www.umr-lams.fr/spip.php?article39> (consultée le 25/04/2014).

et découverts lors de certaines fouilles archéologiques. Leur étude, bien que plus récente, intéresse vivement les chercheurs d'aujourd'hui. Dans un article de 2013 intitulé « Les nouveaux sentiers pour la connaissance philologique et archéologique des médicaments antiques (composition, fabrication, contenants) » Danielle Gourevitch<sup>13</sup> dresse un rapide bilan de l'histoire de l'étude des restes des collyres estampillés. Celle-ci semble débiter en 1854 lorsque l'on découvre, à Reims, la tombe de l'oculiste Caius Firmus Severus où un cachet est associé aux restes d'une vingtaine de fragments estampillés au nom d'un médecin (Marcellinus). C'est le Dr Octave Guelliot qui est l'un des premiers à s'intéresser à l'étude des restes de collyres par le biais de la publication de deux articles<sup>14</sup>. Plus tard, Espérandieu demande à Marcellin Berthelot, de l'Académie des Sciences, d'analyser un collyre où il trouve notamment de la céruse, du carbonate de chaux, de l'oxyde de fer, du phosphate de chaux et diverses substances azotées. Marc Adrien Dollfus, ancien ophtalmologiste qui s'est particulièrement intéressé à l'histoire de sa discipline, fait la même demande à Serge Lantier (alors conservateur du Musée des Antiquités Nationales de Saint-Germain-en-Laye), mais celui-ci meurt avant d'avoir pu réaliser les analyses. Ce n'est qu'avec la découverte des restes de collyres de la tombe de Lyon La Favorite qu'est menée une analyse d'envergure sur une vingtaine de collyres par Bernard Guineau qui a publié les résultats de ses analyses en 1989 dans *Le Bulletin de la société nationale des Antiquaires de France* et en 1990 dans la revue *Gallia*<sup>15</sup>. Il en ressort une grande diversité dans la composition des collyres (qui pour certains emploient des produits parfois très toxiques comme l'arsenic dont les propriétés étaient déjà connues dans l'Antiquité!) et des divergences entre les inscriptions estampillées sur les collyres et les ingrédients réellement utilisés dans leur fabrication.

Après ce bref excursus dans l'historiographie des cachets à collyres et des collyres eux-mêmes voyons ce qu'il en résulte au niveau des connaissances les concernant.

## Les cachets à collyres aspects généraux

### Une répartition relativement concentrée

Avant toute chose, il semble intéressant de faire un point rapide sur la répartition géographique des cachets, bien que nous ne nous interrogeons réellement sur ce problème que par la suite. La plupart ont été découverts sur le territoire de la Gaule. Ainsi sur les 314 cachets répertoriés par J. Voinot dans son ouvrage *Les cachets à collyres dans le monde romain*, j'ai pu établir les corrélations suivantes :

- 190 ont été trouvés en France;
- 33 en Grande-Bretagne;
- 33 en Allemagne;
- 15 en Italie (dont plus de la moitié est d'origine incertaine, peut-être importée);

- 
13. D. Gourevitch, « Introduction. Les nouveaux sentiers pour la connaissance philologique et archéologique des médicaments antiques (composition, fabrication, contenants) », in M. Pardon-Labonnelie (dir.), *La coupe d'Hygie. Médecine et chimie dans l'Antiquité*, Dijon, Éditions universitaires de Dijon, 2013, p. 7-16.
  14. O. Guelliot, « Deux nouveaux oculistes gallo-romains », « Bâton à collyre à la marque de M. Jucundus », *Travaux de l'Académie de Reims*, 107, 1889-1890, p. 183-193.
  15. B. Guineau, « Étude physico-chimique de la composition de vingt collyres secs d'époque gallo-romaine », *Bulletin de la société nationale des antiquaires de France*, 1989, p. 132-140; *idem*, R. Boyer, « Conclusion », *Gallia*, 47, 1990, p. 243-246.

- 10 en Suisse et en Belgique;
- 6 en Hollande;
- 5 sont de provenance inconnue;
- 3 en Espagne;
- 2 en Roumanie et Serbie;
- 1 en Irlande, Afrique, Autriche, Hongrie et Luxembourg.

On note donc le poids écrasant de la Gaule dans cette répartition. De plus, les trouvailles se font généralement dans des zones de forte implantation romaine, principalement le long du couloir rhodanien jusqu'au nord de la France actuelle.

### **Description morphologique**

Les cachets à collyres sont de petites pierres plates, le plus souvent en pierre tendre afin de faciliter la gravure des tranches de l'objet qui se fait en creux et à rebours indiquant de manière simplifiée un nom propre, le nom du collyre prescrit et son indication thérapeutique; parfois le mode d'emploi. Des recherches récentes menées par l'équipe réunie par M. Pardon-Labonnelie et P. Walter ont permis d'émettre des hypothèses nouvelles concernant le matériau de fabrication des cachets<sup>16</sup>. Faisant le lien avec la similitude d'aspect entre les cachets (verts et brillants pour un certain nombre) et les palettes à fard égyptiennes, l'équipe a pu supposer que les pierres sigillaires ont pu être taillées dans du Grauwacke, un matériau très apprécié des Égyptiens de l'Antiquité, ce que les analyses ne semblent pas contredire. Le but de ces cachets étant de produire ce qui correspondrait actuellement (et selon Marc-Pierre Geste<sup>17</sup> mais aussi M. Pardon-Labonnelie) à la fois à l'ordonnance et à l'étiquette du médicament. Ces objets ont également une forme bien définie, la plupart du temps, ils sont rectangulaires ou carrés bien que l'on rencontre au fil des découvertes des cachets à l'aspect un peu différent. Ainsi certains se manifestent-ils sous la forme de réglettes et plus exceptionnellement encore en triangle ou de forme hexagonale. Leurs dimensions sont relativement variables, on peut aller de 20 à 30 mm de côté pour les plus petits et jusqu'à 80 ou 100 mm pour les plus grands, pour une épaisseur qui varie entre 5 et 10 mm. La qualité de réalisation de ces objets est elle aussi tout à fait variable. En effet la qualité de finition et la taille de la pierre peuvent changer, on voit des éléments de bonne facture mais aussi d'autres plus grossiers. En outre, le caractère même d'exiguïté de l'objet implique une certaine attention. De fait l'écriture n'y est pas fixe, l'orthographe d'un même mot peut changer, on utilise aussi des artifices de style comme la ligature, de même pour l'usage d'abréviations qui est très variable (ce qui peut poser des problèmes d'interprétation)<sup>18</sup>. De plus, la facture de la gravure peut être de qualité variable. Ainsi on a parfois affaire à de véritables petites œuvres d'art avec une inscription fine, la présence de décorations sur les grandes faces ou à l'inverse, on peut trouver des cachets à la graphie malhabile et sans aucunes fioritures. Ce qui pose le problème de la fabrication des cachets : artisan spécialisé ou utilisateur ?

16. À ce propos voir : P. Walter, E. Van Elslande, M. Pardon-Labonnelie et G. Tsoucaris, « Apports des analyses chimiques des matières pour le soin et la beauté », in M. Pardon-Labonnelie (dir.), *La coupe d'Hygie. Médecine et chimie dans l'Antiquité*, Dijon, Éditions universitaires de Dijon, 2013, p. 93 et J. Voinot, « La curieuse destinée d'un cachet d'oculiste », *Histoire des sciences médicales*, 2, XLIII, 2009, p. 218.

17. M.-P. Geste, *L'ophtalmologie gallo-romaine : d'après l'exemple Bourguignon*, thèse d'exercice en médecine, non publiée, Dijon 1980, p. 13.

18. *Ibid.*, p. 20-21.

### Les inscriptions des cachets

Les cachets à collyres sont gravés sur les tranches où on peut lire :

- D’abord un nom propre, la plupart du temps au génitif, il est composé de l’initial du prénom, du nom et éventuellement du surnom.
- Ensuite, vient le nom du collyre, généralement au nominatif, qui peut être de trois natures différentes : soit nommé d’après l’origine d’un ingrédient de la préparation (animal, végétal ou minéral), soit un nom symbolique (une couleur, un nom emphatique comme invincible, *anicetum*, ou salulaire, *hyginon*), soit par son usage thérapeutique (*lenementum*, adoucissant).
- En troisième position est précisée la maladie ou l’affection que l’on souhaite soigner, à l’accusatif.
- Enfin et de façon plus ou moins facultative, peut être précisé le mode d’emploi de la préparation (par exemple : *ex aqua*, à diluer avec de l’eau)<sup>19</sup>.

La plupart des inscriptions gravées sur les cachets sont rédigées en langue latine, toutefois nous en possédons un petit nombre en grec. De plus toutes les informations fournies par le formulaire que je viens d’énumérer pouvaient figurer de manière variable sur les pierres, certains se contentant d’indiquer le seul nom du remède.

La répartition et la morphologie particulières des cachets en font un objet singulier dont l’origine et le champ d’utilisation précis restent à définir.

### Un thème toujours en chantier : une source particulière et isolée

#### Histoire et définition d’un « particularisme »

Pendant très longtemps, les cachets oculistiques ont été considérés comme la manifestation d’une pratique presque spécifiquement gallo-romaine. Pour expliquer cette répartition géographique, M. P. Geste, dans sa thèse<sup>20</sup>, émettait l’hypothèse qu’il s’agirait de la rencontre de trois pratiques différentes dont auraient hérité les Gaulois :

- D’abord, l’emploi répandu de l’écriture. En effet avec la conquête romaine, on observe une diffusion rapide de l’écriture en Gaule, qui connaît un vif succès (les Gaulois ont notamment produit un grand nombre de documents épigraphiques).
- Ensuite, un amour des Gallo-romains pour l’utilisation du cachetage. Effectivement, les Gaulois utilisent beaucoup les cachets et les sceaux (probablement un héritage grec) notamment dans des activités d’importation et d’exportation, comme dans le transport de produits par amphores.
- Enfin, la pratique d’une fabrication de collyres dits « en pains », en raison de leur forme en bâtonnets ou en lamelles ; ce qui s’avère très pratique dans le transport de la substance et dans son utilisation, qui n’a pas besoin d’être immédiate.

La rencontre de ces trois pratiques semblerait constituer ce qu’on peut appeler un « particularisme » gaulois, car aucun auteur ancien ne nous parle d’un emploi systématisé de ce genre de préparation solide. Galien nous parle, à l’occasion, d’un médicament nommé « petit lion » car estampillé à l’effigie de cet animal et Plinie

19. Voir M. Pardon-Labonnelie, « La préparation des collyres oculistiques dans le monde romain », in F. Collard, É. Samama (dir.), *Pharmacopoles et apothicaires : les « pharmaciens » de l’Antiquité au Grand siècle*, Paris, L’Harmattan, 2006, p. 43-44.

20. M.-P. Geste, *L’ophtalmologie gallo-romaine : d’après l’exemple Bourguignon*, thèse d’exercice en médecine, non publiée, Dijon 1980, p. 26-30.



mentionne un collyre estampillé avec une tête de chèvre (*Capra sigillum*) mais sans donner plus de détails sur la consistance exacte du remède et la manière dont il a été timbré. Aujourd'hui, il convient d'être plus nuancé quant à cette notion de particularisme. En effet, les travaux de M. Pardon-Labonnelie ont montré qu'une étude approfondie des textes médicaux grecs et latins permet d'envisager l'existence d'une fabrication de médicaments secs de forme oblongue estampillés dans d'autres parties de l'Empire (je renvoie ici à son article « Du kollurion au "collyre" » publié en 2013)<sup>21</sup>. En outre, les analyses physico-chimiques des restes de collyres ont montré que certains collyres gallo-romains employaient des ingrédients communs aux fards égyptiens, qui avaient des vertus thérapeutiques. Ce qui atteste d'une circulation des savoirs au sein de l'Empire<sup>22</sup>.

### **Les noms qui figurent sur les cachets<sup>23</sup>**

L'utilisation du nom propre sur les inscriptions des cachets fait, elle aussi, débat. En effet, de nombreuses discussions ont tenté d'établir l'identité de la personne nommée. Dès lors quatre hypothèses semblent possibles : d'abord le désir de revendication de sa fabrication ou de sa gravure, il peut aussi s'agir du nom de l'inventeur du collyre ou bien du possesseur et/ou utilisateur du cachet. Cependant on peut évacuer assez rapidement les deux premières hypothèses dans la mesure où on a découvert sur certaines pierres des graffiti ayant été interprétés comme la signature d'un fabricant ou d'un graveur. De plus, le fait que ce nom diffère de celui qui apparaît sur les tranches laisse supposer que l'utilisateur du cachet n'en est pas le fabricant ou le graveur<sup>24</sup>. Dans la mesure où ce n'est que très rarement que le même nom figure sur plusieurs cachets, on pense qu'il peut s'agir du nom de l'oculiste local ; ou de la personne (qui n'est pas forcément un médecin) ayant réalisé le collyre. Parfois, plusieurs noms différents apparaissent sur un même cachet, on a alors pensé que l'hypothèse d'un seul cachet pour une association de médecins oculistes n'était pas à exclure. En outre l'utilisation du nom propre sur le médicament est une manière de garantir sa qualité, si la personne qui l'a confectionné y appose son nom, elle engage sa réputation. Curieusement, aucun nom d'auteur / médecin célèbre n'apparaît sur les cachets (pas de Celse, Scribonius Largus, Galien...), sauf peut-être un Érasistrate sur le cachet V. 85<sup>25</sup>. Tout au plus trouve-t-on le nom d'individus auxquels les auteurs ont pu attribuer l'invention d'un collyre. Néanmoins ces noms étant d'emploi relativement courant, la coïncidence peut être tout à fait fortuite. De fait, les noms propres qui apparaissent sur les tranches des cachets à collyres semblent être ceux de praticiens

21. M. Pardon-Labonnelie, « Du kollurion au "collyre" », in *Eadem* (dir.), *La coupe d'Hygie. Médecine et chimie dans l'Antiquité*, Dijon, Éditions universitaires de Dijon, 2013, p. 33-49.

22. À ce propos voir : P. Walter, E. Van Elslande, M. Pardon-Labonnelie, G. Tsoucaris, « Apports des analyses chimiques des matières pour le soin et la beauté », in M. Pardon-Labonnelie (dir.), *La coupe d'Hygie. Médecine et chimie dans l'Antiquité*, Dijon, Éditions universitaires de Dijon, 2013, p. 93 ; M. Pardon-Labonnelie, « Du savoir au savoir-faire : l'oculistique, une "spécialité" médicale gallo-romaine », in F. Le Blay (dir.), *Transmettre les savoirs dans les mondes hellénistique et romain*, Rennes, PUR, 2009, p. 133-153 ; B. Guineau, « Étude physico-chimique de la composition de vingt collyres secs d'époque gallo-romaine », *Bulletin de la société nationale des antiquaires de France*, 1989, p. 132-140.

23. Voir M.-P. Geste, *L'ophtalmologie gallo-romaine : d'après l'exemple Bourguignon*, thèse d'exercice en médecine, non publiée, Dijon 1980, p. 31-32.

24. Voir M. Pardon-Labonnelie, « La préparation des collyres oculistiques dans le monde romain », in F. Collard et É. Samama (dir.), *Pharmacopoles et apothicaires : les « pharmaciens » de l'Antiquité au Grand siècle*, Paris, L'Harmattan, 2006, p. 41.

25. J. Voinot, *Les cachets à collyres dans le monde romain*, Montagnac, Monique Mergoil, 1999, p. 136.

possesseurs des cachets, dont peut-être quelques-uns, devenus célèbres, ont pu être repris par d'autres dans un but publicitaire.

Néanmoins, ici, certains recoupements peuvent être faits et on pense aujourd'hui que plusieurs cachets ont pu être employés à des endroits différents par un seul et même individu. Ainsi, M. Pardon-Labonnelie nous donne-t-elle l'exemple de l'abréviation CL. MARTINI qui figurerait sur des restes de collyres inscrits, sur un cachet rémois et sur un autre de Naix-aux-Forges<sup>26</sup>. On dispose également du nom de Quintus Postumius Hermes sur le cachet de Vidy (Lausanne) et sur un autel dédié aux *medici* et *professores* d'Avenches, deux villes distantes d'une cinquantaine de kilomètres<sup>27</sup>.

Ces utilisateurs de cachets n'étaient pourtant pas tous d'honnêtes *medici*. Ainsi l'analyse de certains collyres a pu montrer que l'estampillage laissait supposer la présence d'ingrédients qui n'étaient, en fait, pas présents dans le collyre, attestant la possibilité de falsification dans les médicaments<sup>28</sup>, un fait corroboré par un passage de l'*Histoire Naturelle* de Pline l'Ancien (34, 108) :

« Or, tous ces produits, les médecins les ignorent, soit dit sans les offenser. La plupart d'entre eux en ignorent même les noms, tant s'en faut qu'ils sachent en préparer les médicaments, ce qui était autrefois l'objet propre de la médecine. Aujourd'hui, chaque fois qu'ils tombent sur un livre de remèdes et qu'ils veulent composer d'après ces prescriptions quelque médicament, c'est-à-dire faire l'épreuve du cahier de remèdes aux dépens des malheureux malades, ils se fient à Séplasia qui gâte tout par ses fraudes. Ils achètent tout faits aujourd'hui leurs emplâtres et leurs collyres, et c'est ainsi qu'on écoule les drogues avariées ou les contre-façons de Séplasia<sup>29</sup>. »

En outre, n'oublions pas que les analyses de certains collyres (notamment celles menées par Bernard Guineau<sup>30</sup>) ont pu montrer des divergences entre les ingrédients mentionnés dans l'estampille du médicament et ceux réellement utilisés pour leur composition.

De plus, sans le savoir les oculistes itinérants ont pu générer eux-mêmes une partie de leur clientèle selon l'hypothèse émise par Audrey Cruse<sup>31</sup> dans son ouvrage *Roman Medicine* sorti en 2004. En effet, ces praticiens exerçaient dans des endroits relativement peuplés et circulaient en emportant avec eux leur matériel curatif qui, dès lors, a pu s'avérer être un vecteur idéal de transmission de maladies oculaires endémiques qu'on retrouve de façon récurrente dans la littérature médicale ou

26. M. Pardon-Labonnelie, « Les utilisateurs de cachets à collyres étaient-ils des “médiateurs culturels” ? », in A. Gangloff (dir.), *Médiateurs culturels et politiques dans l'Empire Romain. Voyages, conflits, identités*, Paris, De Boccard, 2011, p. 162.

27. M. Pardon-Labonnelie, « Du savoir au savoir-faire : l'oculistique, une “spécialité” médicale gallo-romaine », in F. Le Blay (dir.), *Transmettre les savoirs dans les mondes hellénistique et romain*, Rennes, PUR, 2009, p. 135; V. Dasen (dir.), *Quoi de neuf docteur ? Médecine et santé à l'époque romaine*, Nyon, Nyon : musée romain, 2010, p. 11; M. Pardon-Labonnelie, « Les utilisateurs de cachets à collyres étaient-ils des “médiateurs culturels” ? », in A. Gangloff (dir.), *Médiateurs culturels et politiques dans l'Empire Romain. Voyages, conflits, identités*, Paris, De Boccard, 2011, p. 162.

28. Voir M. Pardon-Labonnelie, « La préparation des collyres oculistiques dans le monde romain », in F. Collard et É. Samama (dir.), *Pharmacopoles et apothicaires : les « pharmaciens » de l'Antiquité au Grand siècle*, Paris, L'Harmattan, 2006, p. 48-49.

29. *Atque haec omnia medici – quod pace eorum dixisse liceat – ignorant, pars maior et nomina; in tantum a conficiendis medicaminibus iis absunt, quod esse proprium medicinae solebat. Nunc quotiens incidere in libellos, componere ex his uolentes aliqua, hoc est inpendio miserorum experiri commentaria, credunt Seplasiae omnia fraudibus corrumpenti. Iam quidem facta emplastra et collyria mercantur, tabesque mercium aut fraus Seplasiae sic exteritur.* Pline l'Ancien, *Histoire Naturelle*, XXXIV, Paris, les Belles Lettres, 1953 (trad. H. Le Bonniec).

30. Cf. note 14.

31. A. Cruse, *Roman Medicine*, Stroud, Tempus, 2004, p. 166-170.

non (comme la *lippitudo* ou *l'aspritudo*). Pour renforcer cette idée Audrey Cruse cite l'exemple des tablettes de Vidolanda où les soldats atteints de *lippitudo* sont cantonnés avec les blessés et les malades afin d'éviter la contagion générale du camp. Évidemment les savoirs concernant l'antisepsie étaient alors rudimentaires, les conditions étaient réunies, en présence d'une population relativement concentrée, pour la transmission du mal. Cette remarque vaut tout particulièrement pour les affections oculaires où, en plus, un même bâton de collyre aurait pu être appliqué, pour une partie, sur les yeux infectés d'un malade et pour l'autre partie sur les yeux d'un autre, l'idée peut aussi s'appliquer aux instruments utilisés pour le soin (comme les sondes par exemple). De cette manière, certains praticiens auraient pu perpétuer directement la contagion.

### La restriction géographique des cachets : un « mystère » non résolu

Pourquoi cette répartition géographique ? Plusieurs hypothèses semblent possibles. Tout d'abord une idée militaire, les collyres en pain faisaient partie du paquetage des soldats romains, pour qui il était plus facile de transporter un médicament solide, les cachets étaient alors utilisés par les médecins de légions. Effectivement nombreux sont les cachets retrouvés à proximité de camps romains. Cependant, un problème se pose avec cette hypothèse : pourquoi les Romains auraient-ils exporté en Gaule quelque chose qu'ils ne semblaient pas pratiquer dans la mère patrie ? Autre hypothèse, un bon nombre de cachets auraient été découverts aux alentours de sanctuaires des eaux ; les cachets seraient donc associés à une pratique théurgique de la médecine comme la déposition d'ex-voto. Cependant nouveau problème : il existe en Italie des sanctuaires des eaux avec ex-voto mais pas de cachets. En outre si des cachets sont découverts à proximité des sanctuaires, ils ne sont jamais trouvés associés aux ex-voto. Enfin, nous pouvons avancer une dernière hypothèse qui serait d'ordre commercial, le cachet permettant de faire des remèdes à l'avance et en série, notamment lors d'arrivages saisonniers d'ingrédients. Les bâtonnets peuvent alors être facilement commercés, l'oculiste pouvant être à la fois médecin et pharmacien. La vente ne pose pas de problème, l'utilisateur pouvant faire provision d'une série de collyres, l'inscription lui rappelant le contenu et le mode d'emploi de celui-ci, leur conférant un aspect populaire et accessible à tous ou presque. Ernst Künzl<sup>32</sup> a remarqué que, globalement, les lieux de découvertes des cachets à collyres correspondaient au territoire douanier gaulois. Il a émis l'hypothèse suivante : peut-être une prescription douanière exigeait-elle que tous les collyres de la zone de production gauloise soient estampillés ? Mais on pouvait tout à fait estampiller de petits vases remplis de collyre. Faut-il, alors, ne voir dans cette pratique de collyres solides marqués à l'aide des cachets rien de plus qu'un particularisme régional ? À l'heure actuelle il semble toujours très difficile de répondre à cette question. On peut simplement avancer de manière prudente en évoquant l'existence d'utilisateurs itinérants tentés de s'établir dans des endroits peuplés et donc requérant des soins, d'où la corrélation des lieux de découvertes avec des endroits abritant des sanctuaires (afflux de pèlerins) ou des camps militaires (afflux de populations lié à la présence des soldats). Enfin, l'Histoire a pu amener un certain nombre de biais dans la recherche et la découverte concernant

32. M. Feugère, E. Künzl et U. Weisser, « Les aiguilles à cataractes de Montbellet (Saône-et-Loire), contribution à l'étude de l'ophtalmologie antique et islamique », *Société des amis des arts et sciences de Tournus*, LXXXVII, 1988, p. 66-78.

les cachets oculistiques qui sont à prendre en compte pour éviter de tomber dans un déterminisme géographique trop strict. En effet, M. Pardon-Labonnelie<sup>33</sup> suggère, et c'est un élément tout à fait intéressant qu'il faut indubitablement prendre en considération, que la politique d'identité culturelle mise en place par Napoléon III et les grandes fouilles archéologiques qui y ont contribué ont pu participer à faire des cachets un particularisme gaulois. De plus, nos collègues italiens précisent que toutes les pierres découvertes sur leur territoire avant le xx<sup>e</sup> siècle n'ont pas été recensées, ce qui laisserait un certain nombre de pièces encore dans l'ombre, oubliées dans les caisses des réserves de musées. En outre l'estampillage avec autre chose qu'un cachet n'est pas à exclure, ainsi, sait-on que certains médicaments ont pu être marqués à l'aide de bagues ou de gemmes qui ont fait office de cachets. Toute interprétation de la répartition géographique des cachets semble donc délicate et sujette à caution<sup>34</sup>.

La production du savoir historique passe par les sources et à ce titre l'histoire de l'ophtalmologie dans l'Antiquité est particulièrement passionnante car elle offre la possibilité d'élaborer une connaissance par le biais de la confrontation d'un nombre important de sources tant littéraires (comme les traités médicaux), épigraphiques (stèles funéraires d'ophtalmologistes mais aussi les cachets eux-mêmes) qu'archéologiques (outils de chirurgie, documents iconographiques). Dans ce contexte, les cachets à collyres sont un véritable trésor qui complète nos autres sources à disposition et nous procure des informations précieuses sur les pratiques oculistiques antiques.

S'ils offrent des réponses sur l'ophtalmologie ancienne, en ce qui concerne leur signification propre, force est de constater que concernant les cachets à collyres si la confrontation des sources est loin d'être impossible, elle est parfois délicate, la littérature les passant (presque) complètement sous silence, une possibilité intéressante de complément pourrait venir des restes de collyres découverts dans certaines tombes et associés aux cachets, mais jusqu'ici ces trouvailles, bien rares, ont parfois apporté plus de questions que de solutions. Ainsi, s'ils éclairent certains pans de l'histoire de l'ophtalmologie, ils en obscurcissent également quelques points, rendant la tâche de l'historien, certes, plus difficile mais aussi plus passionnante et stimulante, car, rappelons-le, en grec *historia* signifie « l'enquête », et pour ce qui est des cachets à collyres, celle-ci continue!

---

33. M. Pardon-Labonnelie, « Les utilisateurs de cachets à collyres étaient-ils des “médiateurs culturels” ? », in A. Gangloff (dir.), *Médiateurs culturels et politiques dans l'Empire Romain. Voyages, conflits, identités*, Paris, De Boccard, 2011, p. 160.

34. *Ibid.*, p. 160-161.